Informations de base

2022/2656(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le cas d'Osman Kavala en Turquie **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Turquie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/05/2022	Décision du Parlement	T9-0199/2022	Résumé
05/05/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2656(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0227/2022	03/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0232/2022	03/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0233/2022	03/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0237/2022	03/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0238/2022	03/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0239/2022	03/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0246/2022	03/05/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0199/2022	05/05/2022	Résumé

Résolution sur le cas d’Osman Kavala en Turquie

2022/2656(RSP) - 05/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le cas d'Osman Kavala en Turquie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, The Left, et députés.

Le 25 avril 2022, la 13e Haute Cour pénale d'Istanbul, présidée par le juge Mesut Özdemir, a condamné Osman Kavala, philanthrope et éminent défenseur des droits de l'homme, à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle, le déclarant coupable de tentative de renversement du gouvernement, mais l'acquittant du chef d’accusation d'espionnage.

À la suite d'un arrêt contraignant rendu en 2019 par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) concernant le cas de M. Kavala, il a été demandé à la Turquie d'obtenir la libération immédiate de M. Kavala. Cependant, il n'y a pas eu de progrès vers sa libération, ce qui accroît les préoccupations de l'UE quant au respect des normes internationales et européennes par le système judiciaire turc. Le Parlement est préoccupé par des incidents suggérant une ingérence manifeste du gouvernement dans les affaires judiciaires liées à la poursuite de M. Kavala.

Le Parlement a condamné, dans les termes les plus forts possibles, le jugement imposant une peine de prison à vie aggravée à Osman Kavala après plus de quatre ans et demi de détention injuste, illégale et illégitime. Il estime qu'il a été condamné sur la base d'accusations injustifiées, dans le but inavoué de le réduire au silence en tant que défenseur des droits de l'homme et de dissuader les voix critiques en Turquie.

Les députés ont demandé que toutes les charges retenues contre lui soient immédiatement abandonnées et que ses droits et libertés soient pleinement garantis. Le Parlement a également demandé la libération immédiate des sept autres accusés dans cette affaire.

Le Parlement est profondément préoccupé par la **détérioration continue des droits et libertés fondamentaux et de l'État de droit en Turquie**. Il appelle la Turquie à mettre fin au harcèlement judiciaire des défenseurs des droits de l'homme, des universitaires, des journalistes, des chefs spirituels et des avocats.

La résolution a demandé qu'une délégation du Parlement européen assiste au procès de M. Kavala et de ses co-accusés, s'il a lieu. Elle note également la possibilité d'interjeter appel de la dernière décision de justice auprès de la Cour de cassation turque et de la Cour constitutionnelle. Les députés ont souligné que M. Kavala et d'autres citoyens turcs dans des situations similaires peuvent se voir **accorder l'asile politique** au sein de l'UE si nécessaire.

En outre, la Commission et les États membres sont invités à accroître l'utilisation des subventions d'urgence pour les défenseurs des droits de l'homme et à assurer la pleine mise en œuvre des orientations de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme.

Enfin, le Parlement note qu'avec la décision de défier ouvertement les arrêts contraignants de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Osman Kavala et autres, le gouvernement turc actuel a délibérément **détruit tout espoir de rouvrir son processus d'adhésion à l'UE** ou d'ouvrir de nouveaux chapitres et de fermer les chapitres ouverts dans les circonstances actuelles.